



Dossier de Subvention

Année : 2023

Nom de l'association :

Date limite de dépôt : Le 06 MARS 2023.

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

A retourner par courriel ou à déposer en Mairie :

☒ Mairie d'ANGICOURT

Vie Associative

34, rue de l'Église

60940 ANGICOURT.

☎ : 03.44.70.71.40.

✉ : mairie@angicourt.fr

Association

Sigle :

Siège Social :

DEMANDE

S'agit-il d'une première demande ? Oui Non

Montant de la subvention sollicitée pour l'année 2023 :€

Informations juridiques et coordonnées.

1°) Informations juridiques.

Association Loi 1901 : Oui Non

Date de la dernière assemblée générale :

Autre statut :

N° Siret :

Objet de l'association :

2°) Composition du bureau à la date de la demande.

► Président (e)

Nom et prénom :

Adresse :

 :

 :

► Trésorier (e)

Nom et prénom :

Adresse :

 :

 :

► Secrétaire

Nom et prénom :

Adresse :

 :

 :

3°) Cotisations et adhérents (es).

Montant de la cotisation en 2022 : €

Montant de la cotisation en 2023 : €

Nombre d'adhérents (es) en 2022 :

Dont hommes :

Dont femmes :

Dont adhérents (es) résidants (es) à Angicourt :

Total :

PROJET ASSOCIATIF POUR L'ANNE 2023.



ELEMENTS FINANCIERS

1°) Eléments comptables.

CHARGES	DEPENSES REALISEES AU 31/12/2022	RECETTES REALISEES AU 31/12/2022	PRODUITS	PREVISIONNEL 2023
60- ACHATS			70-VENTES	
Fournitures administratives			Cotisations	
Marchandises alimentaires			Animations	
61-Services Extérieurs			Entrées	
Entretien et réparation			Vente/Locations d'objet ou de marchandise	
Assurance			Sponsoring	
Documentation				
Divers				
62- Autres Services Extérieurs			74-Subventions	
Honoraires Prestations artistiques			ETAT	
Publicité, Publication			Conseil Régional	
Déplacements, Missions			Conseil Départemental	
Service bancaire, Autres			Communauté de Communes	
63- Impôts et Taxes			Commune	
Salaires et Charges				
65-Gestion Courante			75- Gestion Courante	
Cotisations			Dons	
Charges diverses (SACEM.)			Remboursements	
66- Frais financiers (intérêts)			76-Produits Financiers (intérêts)	
67-Charges Exceptionnelles (amendes)			77- Produits Exceptionnels (dons, remboursements...)	
68- Dotations aux Amortissements			78- Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	
TOTAL CHARGES			TOTAL PRODUITS	

2°) Situation des comptes de l'association au 31 décembre de l'année écoulée.

Le résultat	BENEFICES	€
	PERTES	€
Les avoirs à l'arrêté des comptes au 31 décembre de l'année écoulée	CAISSE	€
	COMPTE BANCAIRE	€
	LIVRET D'EPARGNE	€

Pièces à joindre au dossier.

- 1°) Rapport d'activités détaillé – 2022
- 2°) Relevé d'identité bancaire ou postal
- 3°) Attestation d'assurance responsabilité civile 2023
- 4°) Copie du compte-rendu de la dernière assemblée générale
- 5°) Un exemplaire des statuts de l'association (si nouvelle association).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.